

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00046
Numéro SIREN : 394 111 819
Nom ou dénomination : A.M.G - FLEXIBLE ALBENASSIEN

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/003476

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 202 Section A bis du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

ACTIF IMMOBILISE

STOCKS

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

Désignation de l'entreprise		EURL AMG FLEXIBLE ALBENASSIEN				Néant		
Adresse de l'entreprise		100 RUE DE LA CHAPELETTE				07200 ST ETIENNE DE FONTBELLON		
Numéro SIRET *		3 9 4 1 1 1 8 1 9 0 0 0 1 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 7		3 1 1 2 2 0 1 6		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	79 943	030	75 566	4 377	5 806	
	Immobilisations financières * (1)	040	834	042		834	834	
	Total I (5)		044	80 777	048	75 566	5 211	6 640
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	10 800	052		10 800	15 210
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	943	066		943		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	38 699	070	4 047	34 652	62 125
		Autres * (3)	072	5 230	074		5 230	7 669
Valeurs mobilières de placement	080		082					
Disponibilités	084	110 413	086		110 413	208 149		
Charges constatées d'avance *	092	4 767	094		4 767	5 428		
Total II		096	170 852	098	4 047	166 805	298 581	
Total général (I+II)		110	251 630	112	79 613	172 016	305 220	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 600	15 000			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		1 500	1 500			
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		123 408	200 057			
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		18 616	31 951			
	Provisions réglementées	140						
	Total I		142		147 124	248 508		
	Provisions pour risques et charges		154					
Total II		156						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	164						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166		10 301	27 943			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169	1 933	14 591	28 769			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	172						
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III		176		24 892	56 712		
Total général (I + II + III)		180		172 016	305 220			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	723		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Section 1 bis du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise **EURL AMG FLEXIBLE ALBENASSIEN**

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 7							Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 6						
									Néant						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210										
	Production vendue	biens	215		214		224 824		294 084						
		services *	217		218										
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222											
	Production immobilisée *			224											
	Subventions d'exploitation reçues			226											
	Autres produits			230		1 001		274							
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232		225 826		294 358							
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234										
		Variation de stock (marchandises) *			236										
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		48 997		70 896							
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		4 410		(1 140)							
Autres charges externes *		dont crédit bail : 4 600		242		47 530		57 954							
		- mobilier													
		- immobilier													
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		1 086		244		5 024		5 425				
Rémunérations du personnel *				250		62 054		81 759							
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		30 953		39 108							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements *			254		2 152		2 552							
	Dotations aux provisions			256		2 369									
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259												
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260												
	Total des charges d'exploitation (II)			264		203 504		256 954							
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270		22 322		37 404							
	Produits financiers			280		1		1							
	Produits exceptionnels			290		7									
	Charges financières			294											
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347												
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348													
Impôts sur les bénéfices *			306		3 713		5 409								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310		18 616		31 951								
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		18 616		314							
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316											
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318											
	Provisions non déductibles *			322											
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324		3 713									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-clés d'associés	247		330		5 633									
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251											
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999											
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	Déductions	Entreprise nouvelle (44 octies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones restreintes de la défense (44 octies)	127		342				
Reprise d'entreprises en difficulté (44 octies)	981		Jeune entreprise innovante (44 octies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991								
Déduction ZFA (44 quinquies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346								
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655												
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352		24 756		354							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356											
Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :														
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370		24 756		372							

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Page 16

Désignation de l'entreprise : EURL AMG FLEXIBLE ALBENASSIEN

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		5 633
Total des réintégrations diverses	330	5 633

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		3 206
Total des déductions diverses	350	3 206

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AMG FLEXIBLE ALBENASSIEN

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	65 456	442		444		446	65 456	65 456
	Installations générales, agencements divers	450	3 820	452		454		456	3 820	3 820
	Matériel de transport	460	8 941	462		464		466	8 941	8 941
	Autres immobilisations corporelles	470	1 002	472	723	474		476	1 725	1 725
Immobilisations financières		480	834	482		484		486	834	834
TOTAL		490	80 054	492	723	494		496	80 777	80 777
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	61 404	532	1 725	534		536	63 129	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 067	542	290	544		546	2 357	
	Matériel de transport	550	8 941	552		554		556	8 941	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 002	562	137	564		566	1 139	
	TOTAL	570	73 414	572	2 152	574		576	75 566	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AMG FLEXIBLE ALBENASSIEN

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	1 678	652	2 369	654		656	4 047
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	1 678	682	2 369	684		686	4 047

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381					4 445
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380					10 991
N° du centre de gestion agréé	388					
Montant de la TVA collectée	374					44 967
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378					15 152
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398					
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397					

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Changement de Gérance :

Suite à l'AGO du 30 avril 2017, M. MAZET Damien a été nommé Gérant à la place de M. MAZET Marc démissionnaire avec date à effet au 01/05/2017.

Réduction de Capital :

Suite de l'AGE du 30 juin 2017, M. MAZET Marc n'est plus associé en raison de son départ à la retraite. En conséquence de ce retrait, l'AGE a décidé de racheter ses 1140 parts et à procéder à leur annulation. Le capital est désormais de 3600€.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3206€. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 689 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	3 689
Total	3 689

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

A.M.G. - FLEXIBLE ALBENASSIEN
Société À Responsabilité Limitée au capital de 3 600.00 €
Siège social : 100 Rue de la Chapelette
07200 SAINT ETIENNE DE FONTBELLON
394 111 819 RCS AUBENAS

**TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE
PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2018**

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 18 616 €, de la manière suivante :

- Une somme de 18 616.00 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**POUR COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL**

LE REPRESENTANT LEGAL

